

05.11.2009 - 09:00 Uhr

Fondation de la Conférence des villes en matière culturelle en tant que section de l'Union des villes suisses

Berne (ots) -

A l'occasion de la Conférence des autorités du 30 octobre 2009 à Aarau, l'actuelle Conférence des villes suisses en matière culturelle (CVSC) s'est reconstituée: elle sera désormais active sous le nom de Conférence des villes en matière culturelle (CVC) en tant que section de l'Union des villes suisses.

La CVC traite de questions de politique culturelle qui concernent les villes suisses et elle veille en accord avec l'Union des villes suisses à une représentation efficace des attentes des villes en matière de politique culturelle auprès des autorités de la Confédération et des cantons. Ce notamment dans la perspective de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement de la culture, qui demande aux instances au niveau fédéral de coopérer et de collaborer avec les villes et les cantons.

La CVSC, qui existe depuis plus de 20 ans, était un groupement de villes au sens d'une communauté d'intérêts dont les villes actuellement membres d'Aarau, Bâle, Berne, Biel/Bienne, Berthoud, Coire, Fribourg, Genève, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, Thoune, Winterthour, Zug et Zurich constituent la CVC nouvellement créée. Son président est Markus Baumer, délégué culturel à Fribourg, et les membres du comité sont Jeannette Voirol, de Bâle, et Rosie Bitterli Mucha, de Lucerne. Le Secrétariat est désormais assumé par la ville de Thoune.

La CVC reprend toutes les tâches assumées jusqu'ici par la CVSC, notamment la responsabilité et la gestion des deux ateliers d'artistes du Caire, en Egypte, et de Varanasi, en Inde. Chaque année, douze artistes provenant des villes membres de la CVC peuvent chacun effectuer un séjour de six mois dans ces ateliers.

Peuvent devenir membres de la CVC les communes suisses dont la population résidente dépasse 10 000 personnes, qui assument un rôle de centre, qui estiment que la mise à disposition d'une offre culturelle variée est une nécessité vis-à-vis de la population et dont la promotion culturelle est assurée à un niveau professionnel.

A l'occasion de l'assemblée constitutive du 30 octobre 2009, le président de la CVC, Markus Baumer, a déclaré: «Les villes fournissent aujourd'hui la majeure partie des moyens pour la promotion culturelle publique, plus que les cantons ou que la Confédération. Il est donc justifié et nécessaire qu'elles puissent agir en tant qu'interlocuteur institutionnalisé et organisé de manière professionnelle de la Confédération et des cantons.»

Contact:

Markus Baumer
Président de la Conférence des villes en matière culturelle (CVC)
Mobile: +41/76/340'18'26

Renate Amstutz

Directrice de l'Union des villes suisses
Mobile: +41/76/561'16'52

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100593026> abgerufen werden.